



THE OPEN PALLET POOL.

CLASSIFICATION DE QUALITÉ DE L'EPAL

Recommandations pour l'utilisation et l'échange de palettes Europe EPAL

La Classification de qualité de l'EPAL est une recommandation d'application non contraignante qui sert à optimiser l'utilisation et l'échange des palettes Europe EPAL. Elle n'est appliquée que lorsque les entreprises concernées (échange, achat ou livraison de palettes Europe EPAL) en conviennent bilatéralement. Dans ce cas, la Classification de qualité de l'EPAL complète les Conditions d'échange de l'EPAL et offre la possibilité de convenir de la livraison ou de l'échange de palettes Europe EPAL d'une certaine classe. En l'absence d'accord pour appliquer la Classification de qualité de l'EPAL, seules les Conditions d'échange de l'EPAL sont applicables (échangeabilité sans restriction des palettes Europe EPAL neuves et usagées des classes A, B et C).

NEW

Propriétés :	
- NIIP 15 / IPPC	
- séchées artificiellement	
- 800 x 1200 x 144 mm	
- charge nominale : 1500 kg	
- humidité maximale : 22%	

Bois brut de sciage, plan de clouage régulier et récurrent.	Marquage EPAL sur les 4 dés d'angle.
Pas de traces d'utilisation, bois non grisé.	Toutes les semelles sont chanfreinées des deux côtés.
Tous les éléments d'angle de la palette sont chanfreinés selon un angle à 45°.	Marquage IPPC, numéro de licence - année - mois, agrafe de contrôle.

* Adaptée aux installations mécanisées, systèmes de convoyage automatisés et entrepôts à hauts rayonnages, conformément aux recommandations de GS1 DACH « Paramètres de réglage pour les contrôles des systèmes automatisés de convoyage et d'entreposage »

MÉCANISABLE*



CLASSE A - 1^{ER} CHOIX (PREMIUM)

Propriétés :	
- la palette a déjà été utilisée	
- bois majoritairement clair	
- ATTENTION : La couleur claire du bois n'est pas une garantie d'appartenance à une classe.	
Il faut impérativement vérifier les critères correspondant aux autres classes.	
- humidité de surface (utilisation, intempéries) tolérée	

Pas de résidus adhérents (par ex. carton, film plastique, bandes, étiquettes). Faibles résidus tolérés.	Au moins un marquage EPAL est lisible sur chaque côté.
Traces d'utilisation. Pas de salissures susceptibles de souiller le chargement.	Éclats de bois légers tolérés.
Critères de vérification : pas de dés décentrés ni ayant pivoté, espace libre pour les fourches, semelles solidement fixées.	Réparation antérieure autorisée. Le clou de marquage de la réparation atteste d'une réparation sous licence EPAL.

* Adaptée aux installations mécanisées, systèmes de convoyage automatisés et entrepôts à hauts rayonnages, conformément aux recommandations de GS1 DACH « Paramètres de réglage pour les contrôles des systèmes automatisés de convoyage et d'entreposage »

MÉCANISABLE*



CLASSE B - 2ND CHOIX (REGULAR MÉCANISABLE)

Propriétés :	
- la palette a déjà été utilisée	
- bois majoritairement foncé	
- humidité de surface (utilisation, intempéries) tolérée	

Pas de résidus adhérents (par ex. carton, film plastique, bandes, étiquettes). Faibles résidus tolérés.	Au moins un marquage EPAL est lisible sur chaque côté.
Traces d'utilisation. Pas de salissures susceptibles de souiller le chargement.	Éclats de bois légers tolérés.
Critères de vérification : pas de dés décentrés ni ayant pivoté, espace libre pour les fourches, semelles solidement fixées.	Réparation antérieure autorisée. Le clou de marquage de la réparation atteste d'une réparation sous licence EPAL.

* Adaptée aux installations mécanisées, systèmes de convoyage automatisés et entrepôts à hauts rayonnages, conformément aux recommandations de GS1 DACH « Paramètres de réglage pour les contrôles des systèmes automatisés de convoyage et d'entreposage »

MÉCANISABLE*



CLASSE C - 2ND CHOIX (REGULAR NON-MÉCANISABLE)

Propriétés :	
- la palette a déjà été utilisée	
- bois majoritairement foncé	
- humidité de surface (utilisation, intempéries) tolérée	

Résidus adhérents tolérés (par ex. carton, film plastique, bandes, étiquettes). Une fois éliminés, la palette peut intégrer une classe supérieure.	Au moins un marquage EPAL est lisible sur chaque côté.
Traces d'utilisation marquées. Pas de salissures susceptibles de souiller le chargement.	Éclats de bois tolérés.
Dés ayant légèrement pivoté de moins d'1 cm par rapport à l'alignement.	Réparation antérieure autorisée. Le clou de marquage de la réparation atteste d'une réparation sous licence EPAL.

ATTENTION : Au maximum 1 tige de pointe apparente par élément, et au maximum 2 en tout sur la palette, à condition que les extrémités des pointes ne soient pas visibles ou exposées.

PALETTES NON UTILISABLES

Les palettes présentant les défauts suivants ne doivent pas être utilisées sans réparation dans le pool d'échange ouvert.

Selon les Conditions d'échange de l'EPAL, les palettes Europe EPAL ne sont plus échangeables lorsque des dommages ou des défauts les rendent impro priés à l'utilisation.

Les dommages et défauts les plus fréquents qui entraînent la perte de l'échangeabilité et rendent les palettes inutilisables sont indiqués ici et dans les Conditions d'échange de l'EPAL.

Rétablissement de l'échangeabilité

Pour restaurer leur échangeabilité, les palettes Europe EPAL endommagées doivent être obligatoirement réparées par un établissement titulaire d'une licence de réparation EPAL.



NON-TRIÉ

Palettes toutes classes confondues, échangées par les différents acteurs du marché (échange « palette contre palette »). Les critères et les paramètres du mix palette sont convenus individuellement entre les partenaires / parties contractantes.



THE OPEN PALLET POOL.

CONDITIONS D'ÉCHANGE DE L'EPAL

Conditions d'échange des palettes Europe EPAL

Le respect des Conditions d'échange de l'EPAL est obligatoire.

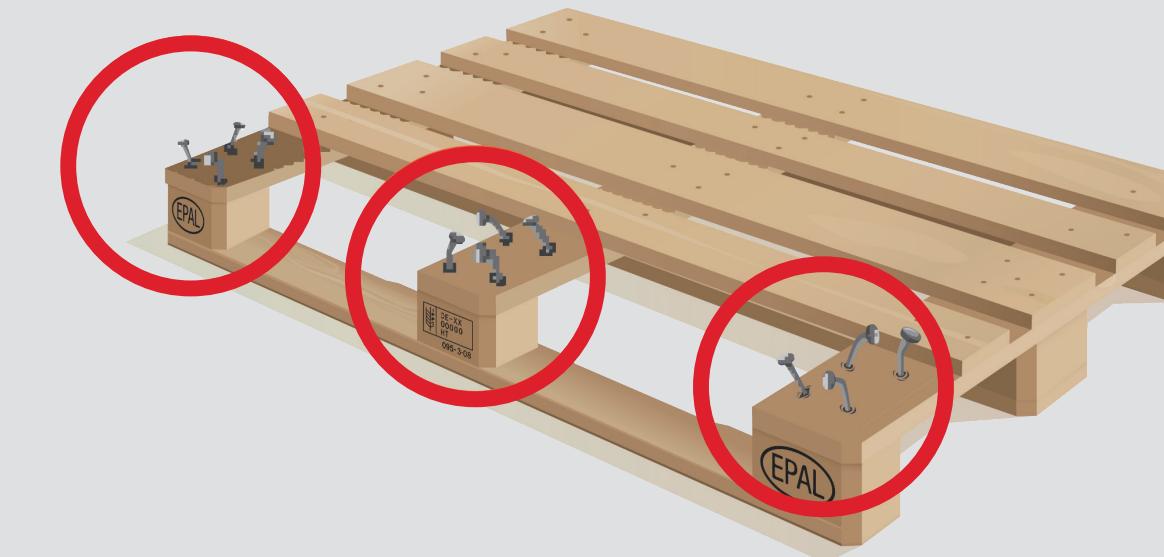
Les palettes Europe EPAL peuvent être échangées à condition qu'aucun dommage ou défaut significatif ne les rende inutilisables.

Les dommages ou défauts qui entraînent la perte de leur caractère utilisable entraînent également la perte de leur aptitude à l'échange.

Les Conditions d'échange de l'EPAL peuvent être complétées par la Classification de qualité de l'EPAL qui permet aux entreprises concernées (échange, achat ou livraison de palettes Europe EPAL) de convenir bilatéralement de l'application de la Classification de qualité et de l'échange ou de la livraison de palettes Europe EPAL d'une certaine classe.

DOMMAGES ET DÉFAUTS LES PLUS FRÉQUENTS QUI ENTRAÎNENT LA PERTE DE L'ÉCHANGEABILITÉ ET LES RENDENT INUTILISABLES :

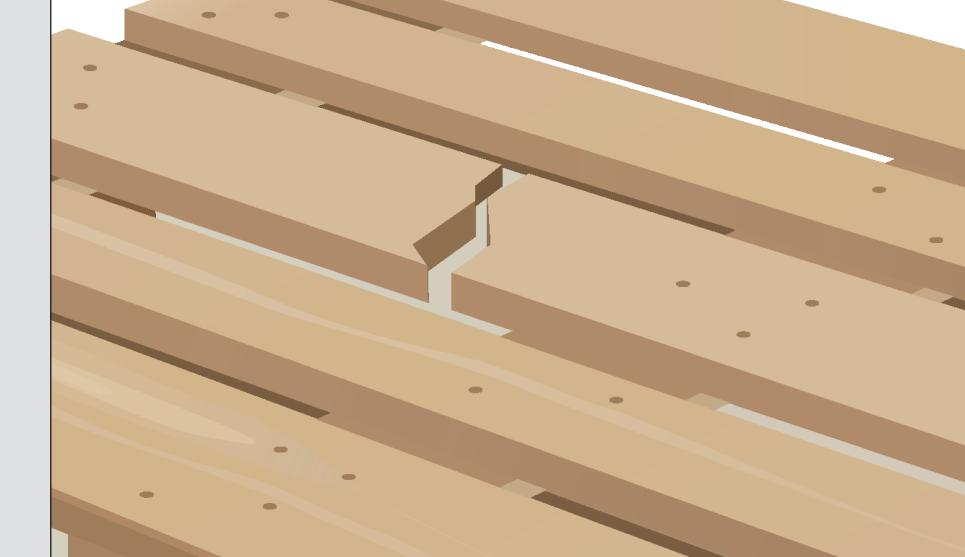
Il manque tout ou partie d'une planche.



Un dé est manquant ou fendu de telle sorte que plus d'une tige de pointe est visible.



Une planche est cassée en biais ou dans la perpendiculaire.



Une planche est cassée de telle sorte que plus d'une tige de pointe est visible.



Un dé a pivoté et dépasse de plus d'1 cm le bord extérieur de la palette.



Le marquage EPAL manque sur les deux dés d'angle d'un côté long.



Autres caractéristiques qui conduisent à la perte de l'échangeabilité :

La capacité de charge n'est plus garantie (par exemple, planches ou dés pourris ou moisis, éclats importants).

Des composants sont de toute évidence inacceptables (par exemple : planches trop minces, dés trop étroits).

Plusieurs dés présentent d'importants éclats.

Les salissures sont si importantes qu'elles peuvent souiller le chargement.

Rétablissement de l'échangeabilité

Pour restaurer leur échangeabilité, les palettes Europe EPAL endommagées doivent obligatoirement être réparées par un réparateur titulaire d'une licence EPAL.

Une liste des réparateurs titulaires d'une licence l'EPAL est disponible sur le site internet de l'EPAL (www.epal.eu | recherche de titulaire de licence).

